
CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné Gilles LIGOT, Président de la Communauté de Communes de l'Ernée, certifie que l'avis d'enquête publique portant sur le projet de Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (PVAP) du Site Patrimonial Remarquable (SPR) d'Ernée a fait l'objet :

- d'un affichage aux lieux de l'enquête (mairie d'Ernée et siège de la communauté de communes) ainsi qu'au centre-ville, aux secteurs excentrés du PVAP (Charné, La Contrie du Rocher, La Tardivière) et aux principales entrées d'Ernée (RD 31 et RN 12), à partir du 18 avril 2024 et jusqu'à la fin de l'enquête, le 03 juin 2024.
- d'une publication dans la presse départementale (Ouest France édition Mayenne et le Courrier de la Mayenne) : une 1ère publication le 16 et 18 avril 2024 et une 2ème publication le 09 mai et 10 mai 2024.

A Ernée, le 10 mai 2024

Le Président,

Gilles LIGOT

